



## Assurances et comptes et mise sous tutelle

Par **matanais**, le **17/01/2015** à **19:37**

Bonjour ,mon papa est placé en maison de retraite , il n'aura pas suffisamment de sa pension , hors il a 2 contrats d'assurance vie , un dont je suis la beneficiaire à la banque ou j'ai un pouvoir sur ces comptes , et 1 dans chez un assureur dont je suis la beneficiaire aussi , pensez vous que je puisse y avoir recours sans passer par le juge des tutelles , si non , si je dois passer par le juge , mon frere peut t il m empecher de devenir tutrice sachant que c'est moi qui vit à proximité de mon papa , et qui s'en occupe depuis 5 ans , avec une seule visite de mon frere en 5 ans , et si l infirmier et l assistante de vie de mon père peuvent me faire un courrier attestant que c'est moi qui vient tous les jours , et qui m'occupe de tout . merci par avance cordialement